

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RWANDA.

N° 1205/Peaux.

OBJET:

Qualité peaux de bovidés.

Kigali, le 22 mai 1948.-



Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie d'une lettre adressée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Rwanda-Urundi à Monsieur le Gouverneur de ce Territoire.

J'attire votre attention sur la nécessité impérieuse de redresser pareille situation.

En conséquence, vous voudrez bien inviter les autorités indigènes à rappeler aux détenteurs de bétail qu'ils doivent, lors de l'abatage de gros et petit bétail prendre tous les soins voulus en vue d'une bonne préparation des peaux.

J'insiste spécialement sur la nécessité d'un transport rapide des peaux, du lieu d'abatage vers le hangar de séchage le plus proche.

Le personnel territorial, dans chaque territoire, visitera en toutes occasions les hangars à peaux y établis et pourra ainsi se rendre compte des conditions dans lesquelles les peaux sont soumises au séchage. Il communiquera aux notables intéressés ses éventuelles remarques à ce sujet.

Le Chef du Service Vétérinaire, de son côté, donnera à son personnel des instructions concernant la technique d'une bonne préparation des peaux.

Les Services Territorial et Vétérinaire se mettront en rapport en vue d'une uniformité d'action dans ce domaine.-

Le Résident du Rwanda, G. SANDREART,

Handwritten notes: '540' on the left, a diagonal line with '50/Dir' above it and '28/5/48' below it.

Handwritten notes: '2 copies', 'Lanay', 'Lemai'.

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

KIBUNGU.-

Usumbura, le 2 avril 1948.-

Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi

USUMBURA.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que lors d'une récente assemblée de notre Chambre, plusieurs membres exportateurs de peaux, ont fait remarquer que la qualité des peaux de bovidés de notre pays, subissait une baisse inquiétante.

Ceci s'exprime en premier lieu dans une dépréciation de l'assortiment moyen: si précédemment il était possible de classer premier choix 40% et même 50% des peaux, le pourcentage actuel se tient à environ 30%.

En second lieu la préparation des peaux séchées à l'ombre retient souvent tant d'éléments de la préparation ordinaire au soleil, que la distinction entre peaux séchées à l'ombre et peaux séchées au soleil devient difficile à faire ou arbitraire.

Enfin, à part les défauts visibles dans l'état brut de la peau, les tanneurs qui ont reçu dernièrement des peaux du Ruanda-Urundi signalent de graves avaries ne devenant qu'au cours des opérations du tannage.

Nous craignons que si nous ne trouvons pas un remède à cet état de chose, nous ne soyons en danger de perdre certains marchés ou de courir vers une déviation partielle. Dans une période de pénurie de matières premières, les tanneurs achètent tout, mais au moment où il y a abondance d'offres, ils refuseront les peaux d'une provenance qui ne leur donne pas entière satisfaction.

Nous ne pouvons donc nous défendre d'une certaine inquiétude.

Quant à l'origine de ces défauts dans la qualité des peaux, il nous est très difficile de l'indiquer avec précision. Il nous semble cependant que la cause en pourrait être que les peaux ne sont pas assez rapidement mises au séchage. Il se pourrait également qu'elles soient enlevées trop tôt du hangar. Enfin il est possible que le nombre de peaux mises au séchage dans un hangar soit trop élevé et que ces peaux, trop près l'une de l'autre, empêchent la circulation de l'air. En outre, dans certains hangars, le nettoyage n'est pas poussé assez loin et le découpage n'est pas assez sévère.

Il est vrai qu'une grande partie des peaux exportées du port d'Usumbura, font pas été préparées dans les territoires du Ruanda-Urundi, mais dans le district du Kivu, et il se peut qu'un pourcentage important des peaux incriminées proviennent du Congo Belge.

Pour autant cependant que dans les Territoires du Ruanda-Urundi, une amélioration, ou plutôt un retour à l'ancien standard puisse être atteint, nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Gouverneur, si vous vouliez bien, avec les services compétents, envisager un renforcement du contrôle dans les hangars.

Notre organisme et surtout les exportateurs de peaux se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile dans ce domaine et pour toute collaboration avec les autorités pour atteindre le but visé.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre haute considération.

LE VICE-PRESIDENT
sé/-Illisible.

LE SECRÉTAIRE
sé/-Illisible.